



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Philippe FAJON
02.32.10.70.75

philippe.fajon@culture.gouv.fr

Références : PC02750722F0011-2

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

DDTM de l'Eure
1 Avenue du Maréchal Foch
BP 20018
27020 EVREUX CEDEX

À l'attention de Madame Katia POLINIEN

CAEN, le 01 SEP 2022

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

Références : SAINT-ANDRE-DE-L'EURE (EURE), 2022 - projet panneaux photovoltaïques - D53 - parcelles PC02750722F0011
Votre courrier du Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 31 août 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Normandie,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
le conservateur régional adjoint de l'archéologie,



Fabrice HENRION

Reçu le	- 6 SEP. 2022
N° d'enregistrement	
DDTM 27 SACT	Attr. Rép. Avis. Info.
Cheffe de service	
Contrôle accessibilité urbanisme	
Conseil aux territoires	
Délégation Territoriale	
Observations	
Diffusé le	